

COMPTES SEMESTRIEL
Période du 01/01/2023 au 30/06/2023

E-PANGO SA
26 rue Vignon
75009 Paris

SOMMAIRE

1 – BILAN.....	4
2 - COMPTE DE RESULTAT.....	6
3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
5 - ANNEXE AUX COMPTES	10
5.1 PRESENTATION GENERALE	10
5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	10
5.2.1 Immobilisations.....	10
5.2.2 Amortissements.....	11
5.2.3 Immobilisations financières	11
5.2.4 Créances.....	12
5.2.5 Produits et charges exceptionnels	12
5.2.6 Composition du chiffre d'affaires	12
5.2.7 Instruments financiers de couverture.....	13
5.2.8 Conséquences de l'événement Covid-19	14
5.2.9 Faits marquants de la période	14
5.2.10 Crédit d'Impôt Recherche	14
5.2.11 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	15
5.2.12 Résultat par action	15
5.2.13 Evènements postérieurs à la clôture	15
5.3 NOTES SUR LE BILAN.....	16
5.3.1 Détail de l'actif immobilisé	16
5.3.2 Stocks.....	17
5.3.3 Etat des créances	17
5.3.4 Produits à recevoir.....	18
5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	18
5.3.6 Charges constatées d'avance.....	18
5.3.7 Capital social	19
5.3.8 Instruments donnant accès au capital	19
5.3.9 Subvention d'investissement.....	19
5.3.10 Dettes.....	19
5.3.11 Ecart de conversion et différences d'évaluation	20
5.3.12 Charges à payer	21

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
5.4.1 Chiffres d'affaires.....	21
5.4.2 Autres produits d'exploitation.....	22
5.4.3 Autres achats et charges externes.....	22
5.4.4 Résultat financier	23
5.4.5 Résultat exceptionnel	23
5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts.....	23
5.4.7 Effectif.....	24
5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes.....	24
5.4.9 Rémunération du dirigeant.....	24
5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN	25
5.5.1 Engagements donnés.....	25
5.5.2 Engagements reçus.....	25
5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	26

1 – BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 31/12/2022	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 878 208	1 190 973	687 235	854 505	720 685
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	264 653		264 653	0	71 796
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	38 487	24 657	13 830	17 788	21 811
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations (mise en équivalence)					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	100 000
Créances rattachées aux participations	505 733		50 733	2 724	632
Autres titres immobilisés	69 675		69 675	113 525	142 723
Prêts					
Autres immobilisations financières	625 746		625 746	1 950 817	3 542 011
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 482 501	1 215 630	2 266 871	3 039 359	4 599 658
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	356 223		356 223	426 300	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	1 880 473	1 213 513	666 960	1 146 750	1 292 594
Autres créances	840 074		840 074	1 438 196	345 218
Capital souscrit et appelé, non versé					
Divers					
Valeurs mobilières de placement	176 549		176 549	93 878	
Disponibilités	2 039 325		2 039 325	3 147 670	16 020 673
Charges constatées d'avance (3)	58 741		58 741	375 774	76 659
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 351 385	1 213 513	4 137 872	6 628 567	17 735 143
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif					
TOTAL GENERAL	8 833 886	2 429 142	6 404 744	9 667 927	22 334 801
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital	515 627	515 627	515 627
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 901 521	7 901 521	7 901 521
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	33 772	33 772	33 772
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	- 7 373 309	- 7 193 493	- 7 193 493
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 1 645 078	- 1 79 815	58 384
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-567 467	1 077 611	1 315 810
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 193 704	3 403 522	3 616 114
Emprunts et dettes financières diverses (3)			659 945
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 279 316	1 603 655	11 856 854
Dettes fiscales et sociales	2 497 761	3 521 460	4 884 753
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 429	61 679	1 325
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL DETTES	6 972 210	8 590 315	21 018 991
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - passif			
TOTAL GENERAL	6 404 744	9 667 927	22 334 801
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 770 435	3 751 495	3 608 500
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 201 775	4 838 820	17 410 491
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 000	651	4 533
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

2 - COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Produits d'exploitation (I)					
Ventes de marchandises / Ventes Energie	67 347		67 347	23 433 922	23 105 292
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	38		38	21 210	20 780
Chiffre d'affaires net	67 347		67 347	23 455 132	23 126 072
Production stockée					
Production immobilisée			264 653	343 482	
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			276	42548	36 971
Autres produits			5		
Total produits d'exploitation (I)			332 319	23 841 161	23 163 043
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises / Achats Energie			-16 159	19 063 312	18 615 635
Variations de stock			70 077	-278 000	147 500
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variations de stock					
Autres achats et charges externes (a)			431 113	810 473	1 507 992
Impôts, taxes et versements assimilés			3 942	9 164	16 433
Salaires et traitements			280 520	782 946	525 063
Charges sociales			113 037	275 781	159 949
Dotations aux amortissements et dépréciations :					
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			171 504	424 706	86 509
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 199 734	13 335
– Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges			52	80 065	105 050
Total charges d'exploitation (II)			1 054 055	22 367 381	22 535 289
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			- 721 766	1 473 780	627 754
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participation (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			29 393	8 953	9 928
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total produits financiers (V)			29 393	8 953	9 928
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			19 102	61 617	31 317
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total charges financières (VI)			19 102	61 617	26 302
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			10 291	-52 664	-21 389
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-711 475	1 421 116	606 365

	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 475	172 751	168 023
Sur opérations en capital		934	934
Total produits exceptionnels (VII)	1 475	173 685	168 957
Sur opérations de gestion	1 010 078	1 826 307	716 093
Sur opérations en capital		72 672	846
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 010 078	1 898 979	716 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 008 603	-1 725 294	-547 982
Impôts sur les bénéfices (X)	- 75 000	-124 363	
Total des produits (I+III+V+VII)	363 187	24 023 799	23 341 929
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 008 264	24 203 615	23 283 545
BENEFICE OU PERTE	- 1 645 078	-179 815	58 384
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			

3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31.12.2022	Affect. du résultat 2022	Augment.	Diminutions	Résultat N	30.06.2023
Capital social	515 627					515 627
Prime d'émission	7 901 521					7 901 521
Réserve légale	33 772					33 772
Subvention						
Report à nouveau	- 7 193 493	-179 815				- 7 373 309
Résultat	-179 815	179 815			- 1 645 078	-1 645 078
Total capitaux propres	1 077 611				-1 645 078	-567 467

4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	- 721 766	1 473 780
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	171 228	387 735
= Résultat brut d'exploitation	-550 538	2 748 256
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks	70 077	-278 800
- Variation des créances d'exploitation	1 394 944	9 798 711
+ Variation des dettes d'exploitation	- 1 408 287	-7 757 827
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-493 805	3 623 599
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	-19 102	-61 617
+ Produits financiers	29 393	8 953
- Impôts sur les sociétés	75 000	124 363
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	- 1 010 078	-1 826 346
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	1 475	172 751
- Variation des autres créances liées à l'activité		27 201
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	- 1 000	-235
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	- 1 418 117	2 068 668
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations (1)	- 768 398	-735 183
+ Cessions d'immobilisations		934
+ Réduction d'immobilisations financières	1 369 658	850 417
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	601 260	116 168
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire		
- Réduction de capital		
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts et apport en compte courant		2 000 000
- Remboursements d'emprunts et remboursement compte courant	209 167	-2 944 738
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 209 167	-944 738
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	- 1 026 024	1 240 098
+ Trésorerie d'ouverture	3 240 897	2 000 799
= Trésorerie de clôture	2 214 874	3 240 897

Le tableau de flux de trésorerie a été présenté volontairement afin d'éclairer le lecteur sur la répartition des flux de période et ce par grande nature.

5 - ANNEXE AUX COMPTES

5.1 PRESENTATION GENERALE

Désignation de la société : SA E-PANGO

Créée en 2016, E-PANGO est un fournisseur d'énergie (électricité depuis 2017 et gaz depuis 2020) dont l'offre s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels à la fois des secteurs privés et (para)-public.

Pour couvrir ses engagements de livraison, la Société participe aux guichets ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire), intervient sur les marchés organisés d'électricité et de gaz naturel (EEX, EPEXSPOT) et dispose d'accords avec d'autres sociétés énergétiques afin de pouvoir conclure des transactions de gré à gré....

Afin d'enrichir son offre de nouvelles solutions d'optimisation de leurs factures d'énergie à ses clients, E-PANGO développe également des solutions innovantes dans le domaine de la transition énergétique : auto-production issue principalement d'énergies renouvelables (solaire), stockage d'électricité chez les clients, valorisation de la flexibilité de la demande chez certains clients, développement d'un réseau de stations-service avec fourniture de biogaz et d'électricité verte dans un premier temps.

Annexe au bilan avant répartition de la situation au 30/06/2023, dont le total est de 6 404 744 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 645 078 euros.

La situation comptable a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes semestriels ont été arrêtés le 29/08/2023 par le président de la société.

5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Ces comptes semestriels au 30/06/2023 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, prenant en compte les règlements de l'Autorité des Normes Comptables applicables à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à court terme. La Société considère, prenant en compte son niveau d'activité actuel, ne pas être exposée à un tel risque et dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

5.2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général. Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix

d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Frais de développement

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement du système informatique de la Société (front-office, middle office et back office) ainsi que d'autres projets clairement identifiés.

Les coûts engagés au titre de la phase de développement et de mise en production de ces modules informatiques sont essentiellement constitués de :

- Quote-part des salaires des personnes dédiées au développement
- Quelques prestations externalisées.

Les frais de développement ont été intégralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, la Société considérant que les six critères suivants étaient cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

5.2.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les montants des évolutions du système informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans débutant au premier jour de l'exercice suivant sa constatation en production immobilisée en date du 31 décembre.

- * Frais de recherche et développement : 3 ans
- * Logiciel : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise n'a pas identifié d'indice de perte de valeur notable sur ces immobilisations n'entraînant pas de provisions exceptionnelles

5.2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont également relatives à des dépôts de garantie principalement en lien avec le sourcing des approvisionnements en énergie :

- Garanties versées au titre du contrat d'approvisionnements en électricité auprès de l'ARENH (accès à l'énergie nucléaire) déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations
- Garanties versées pour le droit d'accès aux marchés énergétiques organisés (EEX, EPEXSPOT).
- Dépôt de garanties au titre des locaux abritant le siège social.
- Garanties versées à BPI dans le cadre des emprunts

La garantie versée au titre du contrat d'approvisionnements en électricité auprès de l'ARENH a fait l'objet d'un remboursement intégral en mai 2023.

5.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La société recourt par ailleurs à l'assurance-crédit pour les clients professionnels ne relevant pas du secteur public ou assimilé.

5.2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

5.2.6 Composition du chiffre d'affaires

Il existe 2 catégories de clients en électricité et gaz

Electricité :

- C1 : clients raccordés au réseau haute tension et ayant conclu deux contrats, un de fourniture électrique, un d'acheminement électrique (avec RTE, ENEDIS ou une entreprise locale de distribution)
- C2-C5 : clients raccordés au réseau haute ou basse tension ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement électrique, le fournisseur refacturant pour le compte d'ENEDIS (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

Gaz :

- TP : clients raccordés au réseau de transport du gaz et ayant conclu deux contrats, un de fourniture de gaz naturel, un d'acheminement de gaz naturel (avec GRT gaz, TEREKA, GRDF ou une entreprise locale de distribution)
- T1-T4 : clients raccordés au réseau de distribution ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement du gaz naturel, le fournisseur refacturant pour le compte de GRDF (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

La Société conclut avec ses clients C2-C5 pour électricité ou T1-T4 pour le gaz des contrats dits « Contrats uniques » par lequel elle facture sa prestation de fourniture d'énergie ainsi que le montant lié au coût d'accès au réseau (acheminement) que chaque client doit au gestionnaire de réseau. La Société assure la collecte du coût de l'acheminement pour le compte du gestionnaire de réseau qu'elle lui reverse intégralement. En conséquence, les différentes natures de chiffre d'affaires sont les suivantes :

Chiffre d'affaires liées à la vente d'énergie

- **Vente de MWh au titre de contrats de fourniture d'énergie** : La Société assure la fourniture d'énergie à ses clients par le biais de contrat d'une durée de 1 à 3 ans. La vente d'énergie est reconnue dans le chiffre d'affaires au cours de l'année où elle a été effectivement livrée ;

- **Vente de certificats de capacités** : Au titre de ses obligations réglementaires, e-PANGO doit acquérir des certificats de capacités pour couvrir les consommations d'énergie de ses clients en période de pointe. Ces certificats sont acquis par la Société et refacturés à ses clients au titre de la période de livraison effective. Le montant de cette refacturation est estimé par la Société car ni le nombre ni le prix des certificats de capacité requis pour la période concernée ne peuvent être connus à l'avance (voir paragraphe ci-dessous sur les mécanismes de capacités) ;

- **Ventes de garanties d'origine** : La Société ne disposant pas à la date de clôture de l'exercice de moyen de production d'énergie renouvelable, elle achète auprès d'intermédiaires des garanties d'origine, à la demande de certains clients souhaitant s'approvisionner en énergie verte. Ces garanties d'origine sont refacturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires au titre de l'année de livraison de l'énergie concernée ;

- **Ventes d'abonnement** : La Société facture des frais de commercialisation à certaines catégories de clients.

Chiffre d'affaires lié à la collecte du coût de l'acheminement pour le compte des gestionnaires de réseau.

Le coût de l'acheminement facturé par les gestionnaires de réseaux (principalement ENEDIS pour l'électricité et GRDF pour le gaz naturel) aux clients de la Société est comptabilisé en coût d'achat. Ce montant est refacturé à l'euro près par la Société à ses clients. Cette refacturation est incluse au compte de résultat dans le poste "Ventes de Marchandises" (ou de façon plus détaillée sous le libellé "Refacturation acheminement énergie").

En contrepartie, la Société perçoit une indemnité de la part des gestionnaires de réseau qui est reconnue en chiffre d'affaires au titre de la période d'accès au réseau considérée.

Refacturation des taxes ou obligations spécifiques relatives à la fourniture d'énergie

Enfin, il est précisé que la Société refacture également d'une part, diverses taxes spécifiques liées à la fourniture d'énergie (CTA, CSPE...) revenant selon le cas soit à l'Etat, soit aux départements, soit aux communes, d'autre part, des contributions obligatoires (CTA) revenant à la Caisse nationale des industries électriques et gazières. Ces taxes ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires, ni en coût d'achat mais ne font l'objet que d'écritures au bilan comme les autres taxes collectées pour le compte de l'administration à l'instar de la TVA.

La facturation de l'énergie livrée aux clients non relevés et non facturés en fin de période est déterminée à partir des factures émises pendant les quatre semaines qui suivent la fin de la période prorata temporis en fonction de la date de relevé transmise par le gestionnaire du réseau de distribution. Il en est de même pour les prestations d'acheminement variable.

Mécanisme de capacité

Un mécanisme de capacité a été mis en place en France pour sécuriser l'approvisionnement en électricité pendant les périodes de pointe.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a instauré en France une obligation de contribuer à la sécurité d'approvisionnement à partir du 1er janvier 2017.

D'une part, les exploitants d'installations de production d'électricité et les opérateurs d'effacement doivent faire certifier leurs capacités par RTE en s'engageant sur un niveau de disponibilité prévisionnel pour une année de livraison donnée. En contrepartie, des certificats de capacité leur sont attribués. D'autre part, les fournisseurs d'électricité et acheteurs de pertes (acteurs obligés), doivent détenir des certificats de capacité à hauteur de la consommation de leurs clients en période de pointe. Les fournisseurs répercutent dans leur prix de vente aux clients finals le coût du mécanisme de capacité.

Le dispositif est complété par la mise en œuvre de registres permettant les échanges entre les acteurs.

Des sessions de marchés sont organisées plusieurs fois par an.

Les opérations sont comptabilisées de la manière suivante :

- les achats ou les ventes de certificats sont reconnues en charge ou en produit lors des enchères ou des cessions de gré à gré
- la répercussion aux clients finals du coût du mécanisme de capacité est reconnue en chiffre d'affaires au fur et à mesure des livraisons d'électricité en fonction des conditions de facturation.
- la part capacité incluse dans le prix de l'ARENH est prise en compte au fur et à mesure de l'émission des factures par la Caisse des Dépôts et de Consignations en les décomposant en une partie "énergie" et une partie "capacité" égale au produit du nombre d'heures du mois considéré par la quantité d'ARENH alloué en MW par la moyenne arithmétique du prix en € par MW des enchères constatées sur EPEXSPOT l'année précédant la livraison.
- les certificats de capacité ne sont pas stockés excepté ceux qui seraient considérés en surplus. Si la valeur de la dernière enchère du certificat de capacité de l'année considérée est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est enregistrée ; dans le cas contraire c'est la valeur d'achat qui est enregistrée.
- en cas de déficit estimé, une provision est constituée (charges à payer) basée sur le prix de la dernière enchère réelle des certificats de capacité de l'année considérée ou du prix des achats de certificats effectués avant la date d'arrêtés des comptes.
- une première estimation de la position est fournie par RTE, le gestionnaire du registre des certificats de capacité, à la fin de l'année qui suit l'exercice considéré, ce qui peut donner lieu à une nouvelle provision ou à une modification du stock.
- la position définitive est soldée par le gestionnaire du registre de capacité (RTE) au mois de mars deux ans après la clôture de l'exercice considéré.

5.2.7 Instruments financiers de couverture

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés principalement dans une optique de couverture des contrats pluriannuels conclus avec les clients ou des appels d'offres remportés.

Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont, conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable depuis le 1er janvier 2017 :

- Pour les instruments financiers destinés à couvrir l'exercice en cours, l'impact de l'instrument est comptabilisé dans le coût d'achats d'énergie
- Pour les instruments financiers destinés à couvrir les exercices suivants, ils sont inscrits en hors bilan et les appels de marge sont comptabilisés en écart d'évaluation d'actif ou passif.

A chaque clôture, une analyse est menée afin de vérifier l'absence de contrat déficitaire sur les engagements d'achats et de ventes d'énergie futurs afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une provision pour perte sur ventes.

5.2.8 Conséquences de l'événement Covid-19

Compte tenu de l'absence temporaire de clients, l'événement Covid-19 n'a plus aucun impact sur les comptes de la société.

5.2.9 Faits marquants de la période

Les faits marquants de la période concernent essentiellement le volet Smart et le volet juridique

Volet Smart

Le SMART, solution innovante d'autoconsommation, de stockage intelligent et de gestion des moyens intermittents, évolue et va faire l'objet de tests en situation réelle au cours du quatrième trimestre 2023. Cette nouvelle version, développée par l'équipe technique d'E-PANGO, permet de répondre aux nouvelles contraintes du marché de l'énergie (volatilité des prix, intraday) en garantissant à nos clients les mêmes niveaux de gain sur leurs factures énergétiques qu'auparavant.

Volet juridique

L'arrêt du Conseil d'Etat malgré sa signification à la Commission de régulation de l'énergie, au Ministère de la Transition Energétique et à la société RTE n'a suscité aucune prise en compte par ces trois entités ce qui a conduit la société à engager de nouvelles actions :

- D'une part, auprès du Tribunal de Commerce de Paris contre RTE, pour obtenir la réactivation de notre contrat de responsable d'équilibre ;
- D'autre part, auprès de l'Autorité de la Concurrence contre EDF, RTE et Enedis pour pratique anticoncurrentielles visant à nous évincer du marché français de l'électricité.

Dans un jugement prononcé le 21 avril 2023, le Tribunal de commerce de Paris note que « l'arrêt n°46 10 73 du Conseil d'Etat, qui a annulé la Délibération du 20 janvier 2022, **prive de tout fondement juridique** la résiliation du contrat AP-RE n°RE_1706_0820, que RTE a prononcée le 7 février 2022 ». Le Tribunal de commerce de Paris :

- « Ordonne à SA RTE – Réseau de Transport d'Electricité de rétablir E-PANGO dans le bénéfice de l'AP-RE_1706_0820 sous huit jours de la dernière des dates suivantes :
 - o Preuve de la conformité de E-PANGO à l'ensemble des règles MA-RE
 - o Signification du présent jugement,

Et ce sous astreinte de 10.000,00 € par jour de retard, pendant 60 jours, à l'issue de quoi il sera de nouveau statué ;

- N'écarte pas l'exécution provisoire ;
- Condamne SA RTE – Réseau de Transport d'Electricité à payer la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile ;
- Condamne SA RTE – Réseau de Transport d'Electricité aux dépens, dont ceux à recouvrer SA RTE – Réseau de Transport d'Electricité par le greffe, liquidés à la somme de 70,86€ dont 11,60€ de TVA. »

Depuis, E-Pango se heurte à une application particulièrement stricte des règles MA-RE par RTE, qui pour l'instant permet à RTE d'évoquer la non-conformité pour que l'astreinte financière ne se déclenche pas.

Il convient de mentionner l'action entreprise par le groupement - Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), Habitat Social Français, HENEO – suite à l'arrêt des activités gaz fin 2021. Deux autres entités se sont jointes :

- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie a assigné en février 2023 notre société arguant de l'impact sur les charges des locataires.
- Le syndicat du logement et de la consommation en mars 2023.

En dépit du fait que cette action ne sera jugée sur le fond que dans les prochains mois, le groupement a réussi à obtenir deux saisies conservatoires que nous avons contestées devant la Cour d'Appel de Paris.

Enfin, fin juin 2023, la Commission de régulation de l'énergie nous a notifié un montant de 3 764 205,07 € à payer au titre de l'ARENH du fait que nous n'avons pas de clients pendant la période de vérification du droit ARENH (avril-octobre).

5.2.10 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de développement des modules ERP dont les coûts sont éligibles au CIR. La Société bénéficie du CIR depuis 2017.

La provision d'un Crédit d'Impôt Recherche a été pris en compte dans l'établissement de l'arrêté des comptes au 30 juin 2023 à hauteur de 75 k€.

Le Crédit d'Impôt Recherche mentionné dans les comptes au 31.12.2022 a été remboursé en juin 2023.

5.2.11 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

5.2.12 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE) sont considérés comme dilutifs car ils induisent une diminution du résultat net par action.

En €	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Résultat de la période	- 1 645 078	-179 815	58 384
Nombre d'actions émises	5 156 266	5 156 266	5 156 266
Résultat par action	- 0.32 €	-0.03 €	0,01 €
Nombre moyen d'actions pondéré *	5 448 766	5 448 766	5 448 766
Résultat dilué par action	-0.30 €	-0.03 €	0.01 €

* Actions ordinaires majorées de 9 750 BSCPE (donnant droit à 30 actions) non exercés au 30/06/2023

5.2.13 Evènements postérieurs à la clôture

ARENH

Nous avons contesté le montant notifié auprès de la Commission de régulation de l'énergie. La Commission de régulation de l'Energie nous a notifiée le 24 juillet 2023 un nouveau montant à payer de 3 449 753.54 €. Nous avons en urgence fait auprès du Conseil d'Etat une demande de référé suspension. L'audience a eu lieu le 23 août 2023. Le 25 août 2023, le Conseil d'Etat dans une ordonnance nous a débouté sans même juger le caractère d'urgence. Nous allons nous pourvoir afin que le fonds soit examiné par le Conseil d'Etat.

Nous n'avons pas fait de provision du fait que la Commission de régulation de l'énergie ne peut pas nous reprocher de ne plus avoir de clients pour la période de référence de l'ARENH (1^{er} avril – 31 octobre) du fait du transfert de nos clients aux fournisseurs clients, transfert lié à la résiliation de notre accord de participation avec RTE jugé sans fondement juridique, résiliation liée à la délibération du 20 janvier 2022 annulée par le Conseil d'Etat le 17 octobre 2022.

RIVP-HSF-HENEO

Dans un jugement du 6 juillet 2023, la Cour d'Appel de Paris a :

- Ordonné « la mainlevée de l'ensemble des saisies conservatoires mises en place par la SA Régie immobilière de la ville de Paris, la société Hénéo et la société l'Habitat social français
- Débouté « la SA Régie immobilière de la ville de Paris, la société Hénéo et la société l'Habitat social français de l'ensemble de leurs prétentions »

Le jugement a été notifiée au groupement RIVP-HSF-HENEO le 28 juillet 2023. Les levées des saisies conservatoires ont commencé à partir du 9 août 2022.

RTE

La société a signé le 21 aout 2023 un avenant à l'accord de participation RE-1706_0820 rétablissant l'accord de participation qui avait été résilié unilatéralement par RTE le 8 février 2022, avec effet au 1^{er} aout 2023.

Ministère de la Transition énergétique

La société a engagé le 25 aout 2023 les formalités pour obtenir le retrait des deux arrêtés du 18 février et du 18 mars 2022 qui suspendaient l'activité de fourniture d'électricité.

5.3 NOTES SUR LE BILAN

5.3.1 Détail de l'actif immobilisé

Tableau de l'actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 878 208	264 653		2 142 861
Immobilisations incorporelles	1 878 208	264 653		2 142 861
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	16 300			16 300
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 187			22 187
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	39 487			39 487
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	102 724	503 009		605 733
– Autres titres immobilisés	113 525		43 850	69 675
– Prêts et autres immobilisations financières	1 950 817	736	1 325 808	625 746
Immobilisations financières	2 167 066	503 745	1 369 658	1 301 153
ACTIF IMMOBILISE	4 083 761	768 398	1 369 658	3 482 501

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours (inclus dans le poste Autres postes d'immobilisations incorporelles) au 30/06/2023 d'un montant de 264 653 € correspondent principalement au projet Energy Management system

Une partie de ces coûts pourront bénéficier du crédit d'impôt recherche dont une provision de 75 k€ a été constaté au 30/06/2023.

Immobilisations financières

Au 30/06/2023, le dépôt de garantie servant à garantir le contrat d'approvisionnement en électricité (Dispositif ARENH) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été remboursé au cours du semestre pour un montant de 1 026 464 .83 € comprenant les intérêts.

Le compte bloqué Collatéral Trading n'a pas été mouvementé au cours du semestre, le montant s'élevant à 585 000 €.

La garantie du nouvel emprunt souscrit de la BECM, a été remboursé à hauteur de 300 000 €.

Dans le cadre de l'entrée en bourse, un contrat de liquidité a été mis en place. Au 30/06/2023, nos propres titres acquis représentaient la somme de 70 k€

Titres de participations

En 2020, la Société a créé une filiale au capital de 100 000 € (e-BEGA) dédiée à l'activité Solutions de flexibilité in situ chez les clients. Celle-ci n'a pas eu d'activité au cours de la période.

Il a été apporté en compte courant la somme de 500 k€ au cours du semestre. Cette somme a été remboursée à E-PANGO au cours du mois de juillet 2023.

Le tableau des filiales et participations figure en note 5.6.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 023 703	167 546	276	1 190 973
Immobilisations incorporelles	1 023 703	167 546	276	1 190 973
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	4 038	1 202		5 240
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 662	2 755		19 417
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 699	3 958		24 657
ACTIF IMMOBILISE	1 044 402	171 504	276	1 215 630

5.3.2 Stocks

La société E-PANGO au 30/06/2023 a constaté un stock de 356 k€ de certificats de capacité correspondant aux achats de certificats pour l'année 2022 non utilisés.

5.3.3 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 910 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	505 733	500 000	632
Prêts			
Autres	625 746		625 746
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 880 473	328 082	1 552 391
Autres	840 074	840 074	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	58 741	58 741	
Total	3 910 767	1 226 897	2 683 870
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Clients douteux et provisions

Clients douteux : valeur brute : 1 552 k€
Provision clients douteux : 1 213 k€
Valeur nette comptable : 339 k€

Parmi les clients douteux figure une créance sur une société en plan de continuation dont le plan d'échelonnement de son passif est sur 9 ans. Aucune dépréciation n'est constatée tant que le plan d'apurement est respecté.

5.3.4 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	67 614
Autres créances	75 000
Disponibilités	
	142 614

5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

En k €	30/06/2023	2022	30/06/2022
Dépôt a terme			
Comptes courant	642	2 101	15 972
Compte turnover margin	0	0	0
Contrat Liquidités Bourse	39	67	48
Contrat rachat actions	4	6	
Compte bancaire sous sequestre	1 357	973	
Disponibilités	2 042	3 147	16 020

Le compte Turnover Margin correspond au montant bloqué à chaque prise de position et qui est débloqué à chaque débouclage de position. Le montant reste disponible soit en liquidant la position soit à l'expiration de la position.

Le contrat de Liquidité prévoit une enveloppe de 110 k€ pour acquisition de nos propres actions. Au 30/06/2023, le solde de trésorerie ressortait à 39 k€, le solde étant constaté en immobilisations financières.

Dans le cadre du contrat de rachat d'achat, il a été procédé à l'acquisition de nos propres titres pour un montant de 177 k€.

5.3.6 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	58 741
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	58 741

5.3.7 Capital social

Capital social d'un montant de 515 626,60 euros décomposé en 5 156 266 titres d'une valeur nominale de 0,1 euros.

Le capital social est resté inchangé au cours de l'exercice social.

5.3.8 Instruments donnant accès au capital

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, il a été décidé la création de 10 000 BSPCE dont 4 750 ont fait l'objet d'une attribution avant le 31 décembre 2020. Les conditions sont les suivantes : un BSPCE permet de souscrire, dans un délai de 5 ans après l'émission, une action au prix de 90 € (nominal de 3.00 €) correspondant à la valorisation de la société lors de l'augmentation de capital survenue fin 2019.

Aucun BSPCE attribué n'a été annulé ou exercé au cours de l'exercice écoulé.

5.3.9 Subvention d'investissement

Néant

5.3.10 Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 000	1 000		
– à plus de 1 an à l'origine	3 192 704	422 269	2 270 435	500 000
Emprunts et dettes financières divers (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 279 316	1 279 316		
Dettes fiscales et sociales	2 497 761	2 497 761		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 429	1 429		
Produits constatés d'avance				
Total	6 972 210	4 201 775	2 270 435	500 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	209 167			
(**) Dont comptes courants d'actionnaire				

Dettes financières

en k€	Au 01/01/2023	Emissions	Remboursement	Au 30/06/2023
Emprunt obligataire	0		0	0
Emprunts auprès d'établissement de crédit	3 400		-209	3 191
Intérêts courus non échus	3	3	-3	3
Comptes courants d'actionnaires				
Concours bancaires	1	1	-1	1
Total	4 317	2 005	-2 044	4 277

Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

Année sousc.	Organisme	Durée	Taux	Montant initial	Début d'ex	Nouv. emprunts	Remb. 2023	Fin d'ex	A - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
2018	BPI	33t (1)	5.53%	150	112		15	98	30	68	
2019	BECM	60m	0.81 %	150	46		15	30	30		
2019	BPI	60m (2)	0.92%	50	20		6	14	13	1	
2020	BECM	16t	0.70%	1 394	1 222		173	1 049	347	702	
2022	BPI	31t (3)	0.70%	2 000	2 000			2 000		1 500	500
Totaux				4 044	3 400		209	3 191	420	2 270	500

- (1) Dont un différé de 13 trimestres
- (2) Dont un différé de 13 mois
- (3) Dont un différé 33 mois

Les emprunts auprès des établissements financiers ont été souscrits à taux fixe.

L'emprunt souscrit au cours de l'exercice 2020 d'un montant de 1 394 k€ correspond au prêt garanti par l'état. Celui a fait l'objet d'un avenant pour mettre en place le remboursement à compter de juillet 2022 sur 4 ans.

Dettes d'exploitation

En k€	30/06/2023	2022
Dettes fournisseurs	1 279	1 604
Dettes fiscales et sociales	2 497	3 521
<i>Dont Personnel et organismes sociaux</i>	<i>74</i>	<i>83</i>
<i>Dont TVA</i>	<i>1 007</i>	<i>1 525</i>
<i>Dont autres dettes fiscales</i>	<i>1 416</i>	<i>1 914</i>
Clients créditeurs (avoirs établis)		62
Dettes exploitation	3 777	5 187

Le poste TVA correspond à un échéancier sur 24 mois obtenu sur les déclarations du 1^{er} trimestre 2022.

Le poste autres dettes fiscales et sociales inclut notamment les taxes collectées pour le compte de l'Etat, départements, communes pour un montant de 1 416 € liées à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel dont :

- 666 640 € relatif à un échéancier sur taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (24 mois)
- 138 870 € relatif à un échéancier sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (24 mois)
- **604 501 € relatif à des taxes consommations non réclamées**

5.3.11 Ecarts de conversion et différences d'évaluation

Pour les instruments financiers à terme qualifiés ou non de couverture, les appels de marges sont enregistrés au bilan et portées dans le compte différences d'évaluation financier à terme actif ou passif. Ces montants sont rapportés au compte de résultat lors du dénouement des opérations qu'ils couvrent, soit au titre de l'exercice N+1 ou N+2 (ventes d'électricité).

Fiscalement, les profits sur instruments financiers à terme sont imposés au titre du ou des mêmes exercices que les opérations couvertes à condition que ces dernières soient identifiées dès l'origine par un acte ou un engagement précis et mesurable pris à l'égard d'un tiers ce qui est le cas des instruments de couvertures pris par la société.

5.3.12 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 845
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	652 324
Dettes fiscales et sociales	49 032
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 429
Total	705 627

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.4.1 Chiffres d'affaires

En Euros	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Revente électricité	66 794	18 871 738	18 549 987
Revente gaz		-30 612	-30 612
Refacturation acheminement énergie	553	4 589 142	4 585 918
Abonnements		23 308	22 911
Travaux installation panneaux			
Autres produits	38	1 556	- 2 131
TOTAL	67 385	23 455 132	23 126 073

En termes de volume facturé :

En TWh	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Quantité d'électricité facturée			
Quantité de gaz facturé			

En termes de clients facturés :

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Nombre de clients « électricité »			
Nombre de clients « gaz naturel »			

Nota :

- Un client peut comprendre plusieurs entités distinctes.
- Un client peut comprendre de 1 à plus de deux mille points de livraison. Du fait que la société fournit des sites C1 à C5, le nombre de sites n'est pas un facteur pertinent.

5.4.2 Autres produits d'exploitation

En kEuros	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Production immobilisée incorporelle	265	343	
Reprise provision dépréciation stocks			
Transfert de charges			
Autres produits d'exploitation	265	343	

La production immobilisée correspond aux temps passés en développement. Ceux-ci sont constatés en immobilisations incorporelles cf note 5.2.1 paragraphe Frais de développement

5.4.3 Autres achats et charges externes

En Euros	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Achat électricité et gaz	-16 159	14 505 318	14 053 383
Acheminement électricité et gaz		4 557 995	4 562 253
Achats Marchandises			
Achats Marchandises / Achats energie	-16 159	19 063 312	18 615 635

En k€	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Sous traitance technique	0	0	1
Achats non stockés	1	2	37
Locations	36	83	24
<i>Dont locations immobilières</i>	<i>26</i>	<i>50</i>	<i>37</i>
Assurances	16	51	21
<i>Dont Responsabilité civile</i>	<i>14</i>	<i>33</i>	<i>15</i>
<i>Dont risque client</i>	<i>1</i>	<i>16</i>	<i>15</i>
Personnel prêté, intérim	0	0	0
Commissions	1	1	1
Honoraires	305	462	1 238
<i>Dont juridique</i>	<i>177</i>	<i>306</i>	<i>1 044</i>
<i>Dont commissaire aux comptes</i>	<i>42</i>	<i>18</i>	<i>8</i>
<i>Dont communication financière</i>	<i>33</i>	<i>90</i>	<i>56</i>
Voyages et déplacements	2	7	5
Frais postaux et télécommunications	2	4	2
Frais bancaires, accès marché, cotisations	66	195	102
Frais de formations	0	0	0
Autres charges externes	2	5	6
Total autres achats et charges externes	431	810	1 429

5.4.4 Résultat financier

	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	29 393	8 953	9 928
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	29 393	8 953	9 928
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	19 102	61 617	31 317
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières	19 102	61 617	31 317
Résultat financier	10 291	-52 664	-21 389

5.4.5 Résultat exceptionnel

	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2022 30/06/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 475	172 751	168 023
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	934	934
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Total des produits exceptionnels	1 475	173 685	168 957
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 010 078	1 826 307	716 093
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		72 672	846
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	1 010 078	1 898 979	716 939
Résultat exceptionnel	- 1 008 603	- 1 725 294	-547 982

En charges exceptionnelles sur l'exercice 30/06/2023 ont été constatées :

- les dépenses liées aux procédures judiciaires pour un total de 944 k€
- les compensations de tarif gaz auprès de l'opérateur ayant repris les contrats qui étaient en cours lors de l'arrêt de l'activité pour un total de 56 k€

5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts

En k€	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Impôt exigible			
Crédit Impôt Recherche généré sur l'exercice	-75	-124	
Impôt sur les sociétés	-75	-124	0

En €	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficit reportables	10 735 713
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	2 683 928
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

5.4.7 Effectif

	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Cadres	7	7	8
Agents de maîtrise et techniciens			
Employés	1	1	1
Ouvriers			
Effectifs	8	8	9

5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 42 337 euros
 Honoraire des autres services : 0 euros

5.4.9 Rémunération du dirigeant

La rémunération versée au Directeur général de la SAS s'est élevée à 67 500 € au titre du 1^{er} semestre 2023.

5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5.5.1 Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>BECM remboursement à 1ère demande cautions bancaires données</i>	
<i>Keler Collateral trading</i>	0
<i>Keler turnover margin</i>	0
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement d'achat d'énergie de de certificats</i>	
Autres engagements donnés	0
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif ainsi que du peu d'ancienneté de ces derniers, le montant des engagements d'indemnité de fin de carrière est jugé matériellement non significatif.

5.5.2 Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	0
<i>BECM garantie bancaire approvisionnement gaz</i>	
<i>BECM garantie bancaire acheminement électricité et gaz</i>	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les contrats de fourniture en électricité nous liant à nos clients sont dépendant du volume consommé sachant que contractuellement nos clients n'ont ni consommation minimale ni maximale imposées. Une évaluation s'avérerait imparfaite puisque reposant essentiellement sur des données prévisionnelles.

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU E-BEGA G&S	100	5	100,00	100	100	506				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										